



Inscription Scolaire pour les enfants nés en 2019

Merci de vous présenter en mairie, au service scolaire, munis des pièces justificatives suivantes :

- * Copie du livret de famille
- * Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- * Copie du justificatif de domicile (facture EAU ou EDF ou fournisseur d'accès internet de moins de 3 mois)

Tous les jours (sauf mercredi et vendredi après-midi)

ATTENTION : Inscriptions du lundi 10 janvier au vendredi 11 mars 2022

Le Service Scolaire